

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le marché du travail s'assombrit début 2014

Au 1^{er} trimestre 2014, l'embellie amorcée fin 2013 sur le marché du travail s'interrompt en Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'emploi salarié marchand non agricole diminue (-0,1 %, après +0,1 %), pénalisé par l'intérim. Dans le secteur non marchand, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés continue sa progression, mais à un rythme ralenti. Parallèlement, le taux de chômage se stabilise à 11,2 % de la population active. Si la hausse du nombre de demandeurs d'emploi s'atténue encore, les évolutions sont contrastées : la demande d'emploi persiste chez les seniors, mais se replie chez les jeunes.

En France métropolitaine, les évolutions sont similaires. L'emploi salarié marchand recule aussi de 0,1 % (après +0,1 %), tandis que l'emploi salarié non marchand ralentit suite au fléchissement marqué du nombre de contrats aidés. Enfin, le taux de chômage reste stable, à 9,7 % de la population active, et le rythme de progression de la demande d'emploi s'affaïsse encore.

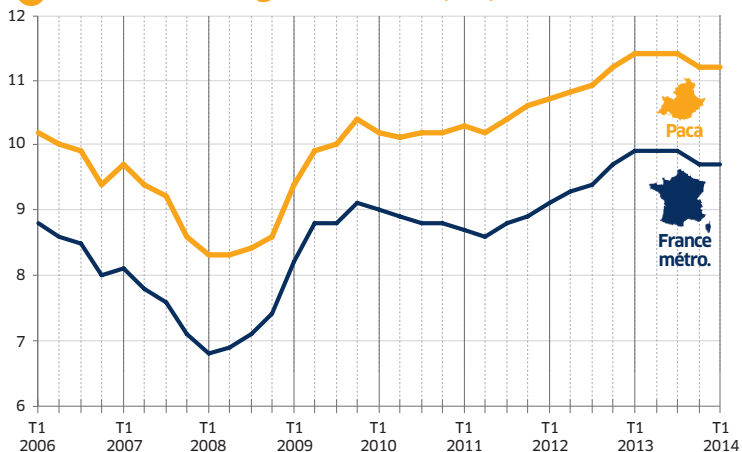
Ces tendances s'inscrivent dans un contexte de stagnation de l'activité nationale au 1^{er} trimestre 2014, après un léger rebond fin 2013 (+0,2 %).

Le taux de chômage se stabilise

En Paca, selon les estimations trimestrielles de l'Insee, le taux de chômage localisé se stabilise à 11,2 % de la population active au 1^{er} trimestre 2014, après avoir baissé de 0,2 point au trimestre précédent > ①. Sur un an, il recule de 0,2 point. S'il ne varie pas sur un trimestre dans les Alpes-de-Haute-Provence (11,5 %) et les Hautes-Alpes (9,0 %), il progresse de 0,1 point dans le Vaucluse (12,3 %), les Bouches-du-Rhône (11,8 %), le Var (11,0 %) et les Alpes-Maritimes (10,2 %).

En France métropolitaine, les évolutions sont identiques. Le taux de chômage au sens du BIT se stabilise à 9,7 % de la population active, après une baisse trimestrielle de 0,2 point fin 2013.

① Taux de chômage trimestriel (en %)



Note : données trimestrielles, corrigées des variations saisonnières. Les données représentées ici sont cohérentes avec les nouvelles séries nationales rétrospectives, estimées à partir du questionnaire rénové depuis 2013 de l'enquête Emploi

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Sur un an, le repli est de même ampleur. Selon les prévisions de l'Insee, le taux de chômage national augmenterait de nouveau légèrement au 2^e trimestre 2014 puis se stabiliserait jusqu'à la fin de l'année, grâce à la légère hausse de l'emploi total attendue au cours du second semestre, liée en partie au dynamisme des contrats aidés.

Baisse de la demande d'emploi chez les jeunes, persistance chez les seniors

Au 1^{er} trimestre 2014, Paca compte en moyenne 420 600 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > ②. C'est 20 400 de plus qu'un an auparavant. Bien que le nombre de demandeurs d'emploi continue d'augmenter, la progression annuelle est de moins en moins soutenue depuis le pic enregistré au 2^e trimestre 2013, passant de +6,6 % au 4^e trimestre 2013 à +5,1 % au 1^{er} trimestre 2014. D'après les premières données disponibles sur le 2^e trimestre (avril et mai), le ralentissement devrait se confirmer : si le niveau atteint en mai (428 200 demandeurs d'emploi de catégories A, B, C) se maintenait en juin, la hausse annuelle ne serait plus que de +4,6 %.

Chez les jeunes de moins de 25 ans, une baisse est même enregistrée pour la première fois depuis 2008 : -0,7 % sur un an. Toutefois, celle-ci n'est due qu'au recul de la demande d'emploi des jeunes femmes (-3,0 %) amorcé depuis novembre 2013, tandis qu'elle augmente encore chez les jeunes hommes (+1,5 %). Début 2014, on recense ainsi 59 500 jeunes demandeurs d'emploi dans la région. Si le niveau atteint en mai 2014 (59 900) se maintenait au mois de juin, le repli serait encore plus prononcé au 2^e trimestre 2014 (-1,6 % sur un an).

2 Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi, en Paca

	Moyenne trimestrielle (en niveau)	Évolution annuelle (en %)				
	T1 2014	T2 2013	T3 2013	T4 2013	T1 2014	T2 2014 acquis*
Hommes	212 800	11,4	9,4	8,1	6,6	5,7
Femmes	207 800	8,5	6,4	5,0	3,6	3,5
Agés de moins de 25 ans	59 500	10,1	5,6	1,9	-0,7	-1,6
Agés de 25 à 49 ans	265 800	8,1	6,6	5,7	4,2	3,8
Agés de 50 ans et plus	95 300	15,5	13,4	12,3	11,8	11,4
Inscrits depuis moins d'un an	253 900	7,8	4,2	3,1	2,1	1,4
Inscrits depuis un an et plus	166 700	13,5	14,3	12,4	10,0	9,9
Ensemble	420 600	9,9	7,9	6,6	5,1	4,6

* Les données d'avril et mai 2014 étant connues, l'acquis de croissance correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre mai et juin 2014.

Note : données arrondies, corrigées des variations saisonnières

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des CVS : Directe Paca / Sese

Chez les 50 ans et plus, un ralentissement est également perceptible depuis le 3^e trimestre 2013, mais il est beaucoup plus modéré, si bien que, début 2014, leur demande d'emploi croît 2,3 fois plus vite que la moyenne tous âges confondus : +11,8 % sur un an, contre +5,1 % dans l'ensemble. Les seniors représentent ainsi à eux seuls la moitié de la hausse annuelle observée sur le 1^{er} trimestre. En moyenne, on compte 95 300 personnes âgées de 50 ans et plus inscrites sur les listes de Pôle emploi dans la région, en catégories A, B, C, début 2014.

Malgré des rythmes de progression annuels de moins en moins élevés depuis le 3^e trimestre 2013, les demandeurs d'emploi de longue durée sont également très durement touchés : +10,0 % au 1^{er} trimestre 2014, après +12,4 % au trimestre précédent. Début 2014, 166 700 demandeurs d'emploi sont inscrits depuis un an et plus en catégories A, B, C sur les listes de Pôle emploi. La moitié d'entre eux le sont depuis deux ans ou plus. En outre, leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi ne cesse de progresser depuis le 1^{er} trimestre 2009 : cinq ans plus tard, elle s'établit à 39,6 %, soit 11,3 points de plus qu'au cœur de la crise. Comme pour les seniors, les premières données disponibles sur le 2^e trimestre 2014 ne laissent augurer aucune franche amélioration.

Dans l'ensemble, tous les départements de Paca sont concernés par ces mouvements de décélération. Toutefois, seules les Bouches-du-Rhône enregistrent des évolutions globales sur un an (+3,2 %) inférieures à celles observées au niveau national (+4,9 %).

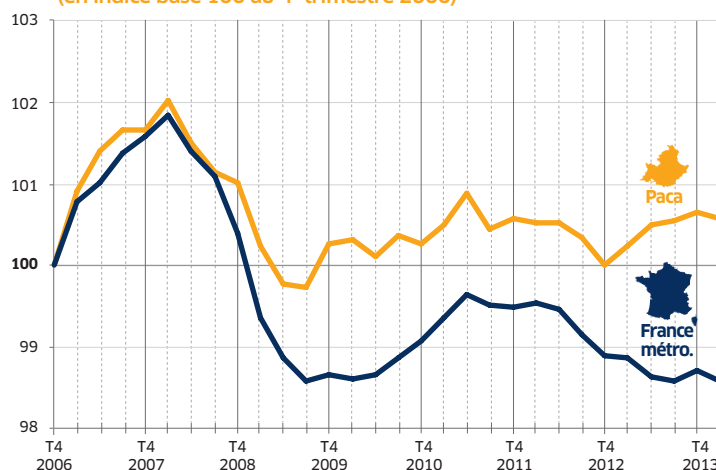
Enfin, si l'on se restreint aux demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité, la hausse annuelle atteint +5,0 % début 2014 (soit +14 300, après +17 900 au trimestre précédent). Comme pour l'ensemble des catégories A, B, C, un ralentissement est amorcé depuis le 3^e trimestre 2013. Toutefois, au 1^{er} trimestre 2014, le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant pas du tout travaillé franchit la barre des 300 000, pour la première fois depuis mi-1999.

L'intérim enrave la création d'emploi

Alors qu'il se redressait dans la région depuis le 1^{er} trimestre 2013 et seulement en fin d'année 2013 pour le niveau national, l'emploi des secteurs concurrentiels, hors agriculture et particuliers employeurs, repart à la baisse au 1^{er} trimestre 2014 : -0,1 % en Paca comme en France métropolitaine, soit - 800 et -21 800 postes respectivement sur un trimestre > 3. Sur un an, l'emploi salarié marchand poursuit sa hausse en Paca (+0,3 %, après +0,7 % fin 2013), tandis qu'il continue de régresser au niveau national (-0,3 %, après -0,2 %).

Début 2014, la région compte ainsi 1 105 200 salariés (7,2 % des effectifs nationaux), 3 700 de plus qu'un an auparavant. D'après les prévisions de l'Insee, la hausse de la croissance serait trop modérée pour entraîner des créations nettes d'emploi marchand. Celui-ci se stabiliserait donc jusqu'à la fin de l'année au niveau national, grâce aux effets induits du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

3 Évolution de l'emploi salarié marchand (en indice base 100 au 4^e trimestre 2006)



Champ : emploi salarié en fin de trimestre (hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs)

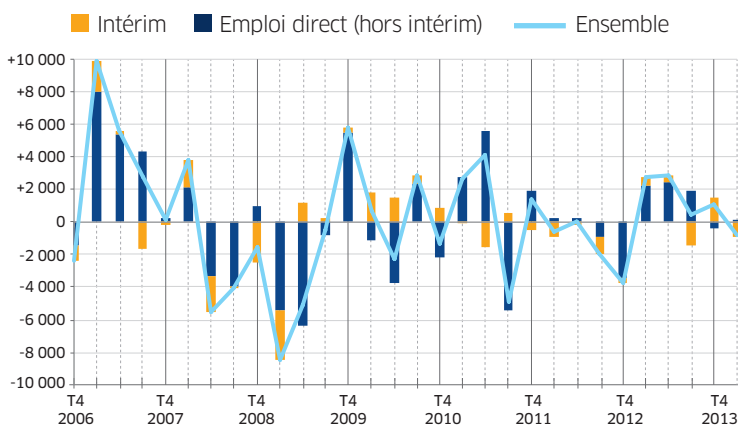
Note : données trimestrielles, corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, estimations d'emploi

Comme au trimestre précédent, ce sont les variations des effectifs intérimaires qui expliquent les évolutions de l'emploi salarié marchand, même si ceux-ci ne représentent que 2,9 % des effectifs totaux > 4. En Paca comme en France métropolitaine, la dégradation du 1^{er} trimestre est ainsi liée au fort repli de l'intérim : respectivement -2,7 % et -4,8 % (soit -890 et -26 200 postes), après les fortes hausses enregistrées fin 2013 (+4,7 % et +4,4 %). D'après l'Insee, le nombre d'intérimaires demeurerait quasi inchangé d'ici fin 2014. Hors intérim en revanche, l'emploi salarié marchand reste stable aux niveaux régional et national ce trimestre.

En comptant chaque intérimaire dans son secteur employeur (Méthode pour réaffecter...), seul le tertiaire marchand ne supprime pas de postes au 1^{er} trimestre 2014 en Paca (après +0,1 % fin 2013) > 5. A l'opposé, la construction continue de perdre des emplois : -0,2 % (après -0,1 %). Enfin, l'industrie détruit autant de postes qu'elle en a créés fin 2013 : -520 postes au 1^{er} trimestre 2014, soit -0,3 % (après +0,3 %).

4 Évolution de l'emploi salarié marchand en Paca, entre intérim et emploi direct (en nombre)



Champ : emploi salarié en fin de trimestre (hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs)

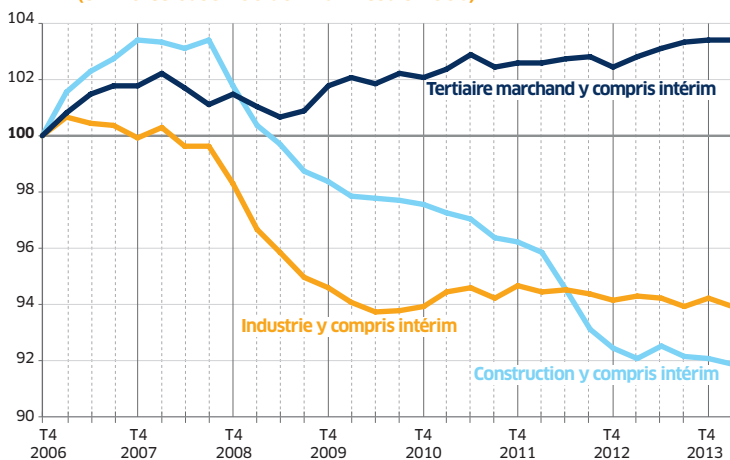
Note : données trimestrielles, corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, estimations d'emploi

Plus précisément dans l'industrie, une fois les effectifs intérimaires réaffectés (6,3 % des effectifs du secteur), l'emploi salarié diminue fortement dans la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (-1,3 %, soit -360 postes, dont -130 postes intérimaires). Le repli est plus modéré dans la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et dans la fabrication de machines (-0,7 %, soit -130 postes), ainsi que dans les industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (-0,2 %, soit -80 postes). En revanche, l'emploi reste stable dans la fabrication d'autres produits industriels et augmente légèrement dans la fabrication de matériels de transports (+0,2 %, soit +40 postes).

Dans la construction, à l'exception du 2^e trimestre 2013, l'emploi salarié décroît régulièrement depuis fin 2008. Au 1^{er} trimestre 2014, la nouvelle détérioration (-0,2 %, soit -250 postes) est uniquement due à la forte baisse des effectifs intérimaires (-5,0 %, soit -510 postes) qui représentent 8,5 % des salariés du secteur. A l'inverse, hors intérim, l'emploi dans la construction progresse : +0,3 %, soit +260 postes.

5 Évolution de l'emploi salarié marchand en Paca, avec intérim réaffecté au secteur (en indice base 100 au 4^e trimestre 2006)



Champ : emploi salarié en fin de trimestre (hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs)

Note : données trimestrielles, corrigées des variations saisonnières

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Traitement (CVS et réaffectation de l'intérim) : Direccte Paca / Sese

Méthode pour réaffecter, au niveau régional, les effectifs intérimaires à leur secteur d'activité employeur

Au niveau régional, les statistiques mises à disposition sur l'intérim par les organismes producteurs (Dares et Insee) ne permettent pas de ventiler directement les effectifs intérimaires par secteur d'activité employeur :

- dans les estimations trimestrielles d'emploi salarié localisées publiées par l'Insee, seul l'intérim global est connu. Aucune ventilation par secteur d'activité n'étant produite, l'intérim est par convention intégralement classé dans les services marchands (au même titre qu'un sous-secteur), quel que soit le secteur d'activité dans lequel sont réalisées les missions. De plus, l'emploi intérimaire est estimé à l'agence d'intérim ;
- dans les statistiques élaborées par la Dares, le nombre d'intérimaires par secteur d'activité n'est disponible qu'au niveau national. Au niveau régional, la série qui permet d'approcher le plus ce stock est celle du nombre moyen de contrats intérimaires en cours pendant les cinq derniers jours ouvrés du mois.

Comme annoncé dans notre Note de conjoncture n°1, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca a mis au point une méthode, inspirée de celle de la Direccte Nord-Pas-de-Calais, pour réaffecter, au niveau régional, les effectifs intérimaires à leur secteur d'activité employeur. Cette méthode se décompose en quatre étapes.

- 1) À partir de la série mensuelle du nombre moyen de contrats intérimaires en cours en fin de mois à l'agence d'intérim, produite par la Dares en nomenclature d'activité A38, on reconstitue, pour chacun des départements de Paca, une série en nomenclature d'activité A17. Puis, afin d'être homogène avec le découpage sectoriel réalisé dans les estimations de l'Insee, les secteurs C2 "Cokéfaction et raffinage" et DE "Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution" sont regroupés.
- 2) Pour chacune de ces séries mensuelles départementales, on calcule des coefficients de correction des variations saisonnières (CVS) pour chaque secteur d'activité. Les séries trimestrielles CVS correspondantes sont obtenues en retenant le troisième mois de chaque trimestre.
- 3) On calcule ensuite les proportions de contrats en cours en fin de trimestre par secteur d'activité dans le nombre total de contrats intérimaires en cours en fin de trimestre de chaque département. Puis on applique ces parts à la série régionale d'intérim co-produite par l'Insee et la Dares pour les secteurs d'activité présents dans les estimations trimestrielles d'emploi salarié de l'Insee (hors agriculture et tertiaire non marchand). On obtient ainsi une série CVS d'effectifs intérimaires, ventilée par département pour 14 secteurs d'activité. Les effectifs au niveau de la région sont obtenus en sommant les départements. A noter que l'addition des intérimaires des 14 secteurs ne correspond pas exactement au total de la série d'intérim co-produite par l'Insee et la Dares qui comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand.
- 4) En ajoutant ces effectifs à ceux hors intérim diffusés par l'Insee, on obtient une nouvelle série d'emploi salarié où chaque intérimaire est réaffecté à son secteur d'activité employeur.

C'est cette série qui est désormais analysée dans notre Note de conjoncture, car elle permet une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité. Si les évolutions sont identiques au global à celles publiées par l'Insee, elles sont généralement différentes par secteur d'activité puisqu'elles incluent les effectifs intérimaires. Par exemple, au 1^{er} trimestre 2014 en Paca, l'emploi dans la construction augmente de +0,3 % hors intérim (chiffre publié par l'Insee), alors qu'il se replie de -0,2 % une fois les effectifs intérimaires réaffectés (calculs Direccte Paca / Sese). L'intérim enregistre en effet une forte baisse dans ce secteur : -5,0 %.

Dans le tertiaire marchand, l'emploi salarié se stabilise, après avoir enregistré des hausses de moins en moins soutenues depuis 2013. Les évolutions de l'emploi sont peu affectées par celles de l'intérim, puisque celui-ci ne représente que 1,5 % des effectifs du secteur. Ainsi, une fois les effectifs intérimaires du tertiaire marchand réaffectés dans ce secteur, l'emploi salarié se redresse dans les autres activités de service (+0,9 %, après -0,5 %), les activités financières et d'assurance (+0,7 %, après -0,5 %), le transport et l'entreposage (+0,4 %, après -0,5 %) et l'information et la communication (+0,3 %, après -0,3 %). Il poursuit timidement sa hausse dans les services aux entreprises (+0,2 %, après +0,8 %), notamment grâce à l'intérim (+4,3 %). En revanche, il se replie toujours dans l'hébergement et la restauration, depuis maintenant trois trimestres (-1,3 %, après -0,8 %). Une baisse s'observe enfin dans les activités immobilières (-0,5 %, après +0,1 %) et, pour la première fois depuis la fin 2012, dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (-0,2 %, après +0,5 %).

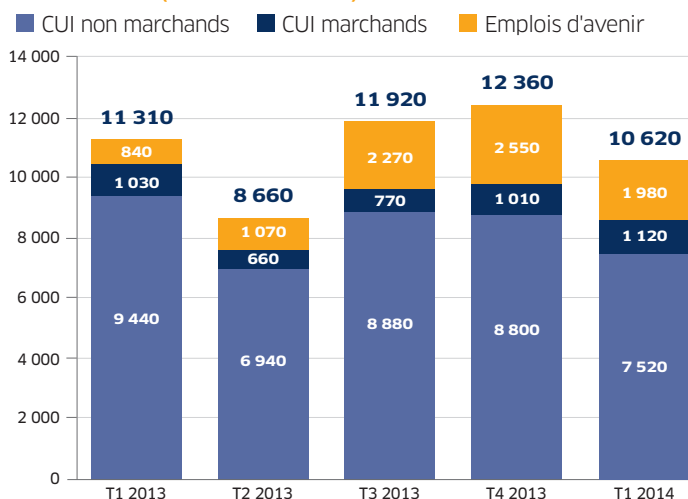
Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés poursuit sa hausse, malgré un léger repli des embauches

Au cours du 1^{er} trimestre 2014, 10 620 contrats aidés sont signés ou reconduits en Paca, dont 83 % dans le secteur non marchand >6. Par rapport au même trimestre de 2013, le nombre d'entrées en contrats aidés régresse de 6,1 % (soit -690 contrats) : la très forte hausse annuelle des Emplois d'avenir (+1 130) ne compense pas le recul particulièrement prononcé des Contrats uniques d'insertion (CUI) dans le secteur non marchand (-1 910).

Ce repli est à mettre en lien avec les objectifs d'embauches en contrats aidés assignés à la région Paca par la DGEFP pour le 1^{er} semestre 2014. En effet, si le volume de contrats prévus (20 000) est comparable au 1^{er} semestre 2013, il est inférieur de 4 500 postes par rapport aux moyens exceptionnels alloués pour les six derniers mois de 2013.

Conséquence logique du tassement des entrées, le stock de contrats aidés continue de progresser fin mars 2014 (+2 960), mais à un rythme ralenti comparé à la forte hausse observée fin 2013 (+4 390) >7. Ce fléchissement concerne tous les contrats aidés et particulièrement ceux du secteur non marchand. Malgré tout, à la fin du 1^{er} trimestre 2014, avec 29 150 bénéficiaires (+9 530 en un an), la région Paca affiche son plus haut niveau de contrats aidés depuis l'origine du Contrat unique d'insertion début 2010.

6 Entrées (1) dans les principaux contrats aidés, en Paca (cumuls trimestriels)



(1) y compris avenants de reconduction
 Note : données brutes arrondies, provisoires
 Source : ASP ; Traitement : Dares, Direccte Paca / Sese

Regain temporaire des entrées en contrats d'apprentissage

Au cours du 1^{er} trimestre 2014, 2 710 contrats d'apprentissage sont enregistrés en Paca, soit 6,2 % de plus qu'au même trimestre de 2013. Ce léger redressement ne permet toutefois pas de retrouver le niveau atteint au cœur même de la crise >8. De plus, au vu des données disponibles pour les mois d'avril et de mai, cette amélioration ne se poursuivrait pas au 2^e trimestre 2014.

En France métropolitaine, la chute des entrées se poursuit (-11,4 % sur un an) et justifie de nouvelles mesures pour relancer l'apprentissage (*Principales mesures...*).

8 Entrées(1) en contrats d'apprentissage, en Paca (cumuls trimestriels)



(1) les données font référence aux dates d'enregistrement des contrats
 Note : données brutes arrondies, provisoires
 Source : Dares, base Ari@ne ; Traitement : Direccte Paca / Sese

7 Évolution du nombre de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca

	Nombre de bénéficiaires (stock en fin de trimestre)		Évolution trimestrielle du stock de bénéficiaires (en nombre)				
	T1 2013	T1 2014	T1 2013	T2 2013	T3 2013	T4 2013	T1 2014
Secteur non marchand	17 890	24 780	+810	+990	+510	+3 310	+2 080
CUI-CAE	16 950	18 800	+20	+60	-1 070	+1 800	+1 060
Emplois d'avenir	940	5 980	+790	+930	+1 580	+1 570	+1 030
Secteur marchand	1 740	4 370	-100	+140	+530	+1 090	+880
CUI-CIE	1 740	2 670	-100	+70	+60	+430	+370
Emplois d'avenir	0	1 710	0	+70	+470	+650	+510
Total	19 630	29 150	+710	+1 130	+1 040	+4 390	+2 960

Note : données brutes arrondies, provisoires
 Source : ASP ; Traitement : Dares, Direccte Paca / Sese

Principales mesures annoncées pour relancer l'apprentissage lors de la Conférence sociale pour l'emploi du 8 juillet 2014

- Une aide de 1 000 euros pour tout employeur qui embauche un premier apprenti, quelle que soit la taille de l'entreprise. Cette aide sera toutefois conditionnée à la signature d'un accord de branche.
- 80 millions d'euros, issus du programme d'investissements d'avenir, devront financer de nouvelles formations et l'augmentation des capacités d'hébergement des CFA.
- L'Etat s'engage à recruter jusqu'à 10 000 apprentis par an dans la fonction publique d'ici 2016. Ces apprentis ne seront pas comptabilisés dans les plafonds d'emplois imposés aux ministères.

Avertissement : les données sur les contrats de professionnalisation sont temporairement indisponibles

Des difficultés techniques affectent les remontées statistiques mensuelles des contrats de professionnalisation : les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion, sont manquantes. Les statistiques sur l'année 2014 sont donc incomplètes et ne peuvent faire l'objet de comparaison avec les années précédentes. Dès que la Dares publiera une nouvelle série, celle-ci sera de nouveau analysée par le Service études, statistiques et évaluation de la Direccte Paca.

Rédaction achevée le 21 juillet 2014.

Virginie Meyer, chef de projet.

**En collaboration avec Rémi Belle,
Marie-Christine Chesneau et Virginie d'Angelo.**

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe deux types :

> **Les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans et plus et les bénéficiaires de minimas sociaux.

Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 8 % de l'enveloppe financière nationale.

> **Les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés, ou résidant dans des zones urbaines sensibles ou de revitalisation rurale. Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **Les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

> **Les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensées en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion, ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee.

À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Par définition, ne sont donc pas considérés comme chômeurs les demandeurs d'emploi de catégories B et C (parce qu'ils exercent une activité réduite), de catégorie D (parce qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler, mais en stage, en formation ou en maladie) et enfin de catégorie E (parce qu'ils sont en emploi, bénéficiaires de contrats aidés par exemple). En revanche, la plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi,

ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

Pour en savoir plus :

- sur la statistique mensuelle de la demande d'emploi (Pôle emploi-Dares) : www.travail-emploi.gouv.fr
- sur le chômage BIT (Insee) : www.insee.fr

Pour en savoir plus :

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#)

> Dares Analyses n°54, juillet 2014 :

["La conjoncture de l'emploi et du chômage au 1^{er} trimestre 2014 : stagnation de l'activité et recul de l'emploi"](#)

> Note de conjoncture de l'Insee, juin 2014 : ["La croissance revient mais ne décolle pas"](#)

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :
www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrice Russac

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars